RESIDENCE JEANNE D’ARC

Association de Gestion du Foyer-Logement Jeanne d’Arc

TARIFS ET LISTE DES PRESTATIONS FOURNIES

*Madame, Monsieur,*

 *Vous trouverez, ci-dessous, un descriptif des différents services que nous vous offrons au sein de la Résidence Jeanne d’Arc applicable à compter du* ***1ER septembre 2024.***

 *Nous proposons des appartements de type F1, F2 et F2bis que vous pourrez aménager avec vos propres meubles. Ils sont tous équipés de sonnettes d’alarmes reliées constamment à des gardiennes 24h/24. Ils sont constitués d’une petite entrée, d’une salle de bains, d’une kitchenette. Une pièce principale avec balcon pour les F1 ; d’un salon/salle à manger et d’une chambre pour les F2 et F2bis.*

 Les prix fixés par un arrêté du Président du Conseil Départemental, pour l’année 2024 sont les suivants :

*-* ***30.07****€****/jour*** *pour un F1 soit* ***pour 30 jours : 902.10 €***

*-* ***38.78****€/****jour*** *pour un F2 soit* ***pour 30 jours : 1163.40 €***

*-* ***50.86*** *€****/jour*** *pour un F2bis soit* ***pour 30 jours : 1525.80 €***

*L’allocation logement, attribuée suivant les conditions de ressources, peut venir en déduction du prix d’hébergement*

 *Dans le prix d’hébergement sont compris :*

 *- Le montant du droit d’occupation du logement, le montant des charges (taxe de déversement à l’égout, d’enlèvement des ordures ménagères), Les dépenses de chauffage, d’eau froide et chaude, le ménage à périodes régulières, le lavage des vitres tous les trois mois, les différentes animations, l’activité de gymnastique, les actions de prévention santé, l’assurance habitation de l’appartement, la blanchisserie et le service internet Wi-Fi.*

 *Restent à la charge du Résident :*

 - L’électricité du logement et le téléphone. **Il est également demandé de déjeuner un minimum de 3 fois par semaine au restaurant.**

***En option****:*

 - Il est possible de souscrire un abonnement téléphonique de 10 € mensuel incluant les consommations illimitées vers les téléphones fixes et les portables hors n° spéciaux si le logement est déjà équipé d’une installation et avec attribution d’un numéro.

 *- Il est possible d’effectuer des photocopies au secrétariat 0.30€ la page.*

 - Un repas est confectionné tous les jours à midi, au prix de 11.50€, il est pris en salle à manger. Le potage du soir est offert lorsque le Résident prend le repas de midi.

Le tarif pour le repas invité est également de 11.50 €.

Le potage peut être vendu seul au tarif de 2.00 € l’unité.

Dans le cadre des actions de prévention concernant la nutrition et l’intégration sociale, il est demandé au **résident entrant de prendre obligatoirement** **trois repas par semaine**.

Sur demandes spécifiques, le repas peut être porté dans l’appartement du Résident avec un supplément de 0.50 € si la personne ne peut pas se déplacer ou 3.00 € si pour convenance personnelle.

***A l’entrée, il est perçu un dépôt de garantie d’un montant égal à 30 jours de loyer****.*

*Les demandes d’entrée sont prises en compte en remplissant le dossier d’admission. Lors de votre entrée dans la Résidence, il vous sera demandé un certificat attestant que :*

* *Votre GIR (Groupe Iso Ressource) est égal à 5 ou 6, c’est-à-dire que votre état de santé vous permet de réaliser les gestes de la vie courante. Dans le cadre de l’agrément résidence autonomie, les personnes en GIR 4 pourront également être admises sous certaines conditions.*
* *Vous n’êtes pas atteint de maladie contagieuse.*
* *Vous n’êtes pas atteint de troubles psychiatriques.*
* *Etre âgé(e) de plus de 60 ans.*

*Je me tiens à votre disposition si vous souhaitez visiter ou des informations complémentaires.*

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes sentiments distingués.

 *La Directrice,*

 Fanny CHEVALIER

 27, rue  Jeanne d’Arc - 63200 RIOM Siret n°824 688 667 00016

 Tel : 04.73.64.25.25 Mail : contact@residencejeannedarc.org